

Département  
**PYRENEES ORIENTALES**  
Canton  
**COTE SABLEUSE**  
Commune  
**SAINT NAZAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20230331-De16-2023-AU  
Date de télétransmission : 04/04/2023  
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**République Française**  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**DECISION DU MAIRE N° 16-2023**

**OBJET** : Demande de subvention au titre du Fonds vert 2023 « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » - Renouvellement des luminaires anciens du parc de luminaires d'éclairage public

**Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,**

**Vu** la délibération exécutoire n° 20/2020 du 25/05/2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 26° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la circulaire du 30 janvier 2023 relative à l'ouverture des démarches-simplifiées pour le fonds vert dans les Pyrénées-Orientales ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite procéder au renouvellement des luminaires anciens du parc de luminaires d'éclairage public ;

**CONSIDERANT** que le montant estimatif des travaux est estimé à 35 532,00 € H.T.,

**DECIDE**

**DE SOLLICITER** une aide financière de 21 319,00 € au titre du Fonds Verts 2023 « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Le coût global de l'opération est de 35 532,00 € H.T. Il est réparti selon le plan de financement suivant :

Etat – Fonds vert	21 319,00 € (60%)
Autofinancement	14 213,00 (40%)

Madame la Directrice Générale des Services de la commune et Monsieur Le Trésorier Principal de Saint-Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 31 mars 2023

**Le Maire,**  
Jean-Claude TORRENS

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS ID

Signature  
numérique de JEAN-  
CLAUDE TORRENS  
ID  
Date : 2023.04.04  
11:54:23 +02'00'